

Agroalimentaire et les milieux aquatiques

Bruno Righetti




Deux volets :

Quantitatif : la ressource en eau



Qualitatif : la qualité de l'eau





Histoire d'une lutte contre la pollution aquatique

1964 : création des agences de l'eau

- par bassins
- les pollueurs sont payeurs
- lutte contre les points noirs
- priorité pollution organique



2000 : Directive cadre sur l'eau

- Par masses d'eau
- Objectif bon état écologique
- Obligation de résultat
- Mesure de l'écart à la référence



Lutte contre la pollution industrielle : ex Adour Garonne

- Depuis 1964 lutte contre les « points noirs »
- Nouvel enjeu pour le 10ème programme (2013-2018) : la lutte contre les pollutions dispersées issues des petites entreprises et de l'artisanat.



Spécificité agroalimentaire sur qualité de l'eau

- ❑ La matière organique
- ❑ DBO/DCO élevé le plus souvent
- ❑ Question de l'eutrophisation (notamment phosphore)

La MO en milieu aquatique ?

- ❑ L'oxygène facteur limitant
- ❑ Impact différent selon la température
- ❑ Impact différent selon dégradabilité
- ❑ De mauvaises synergies :
exemple des détergents

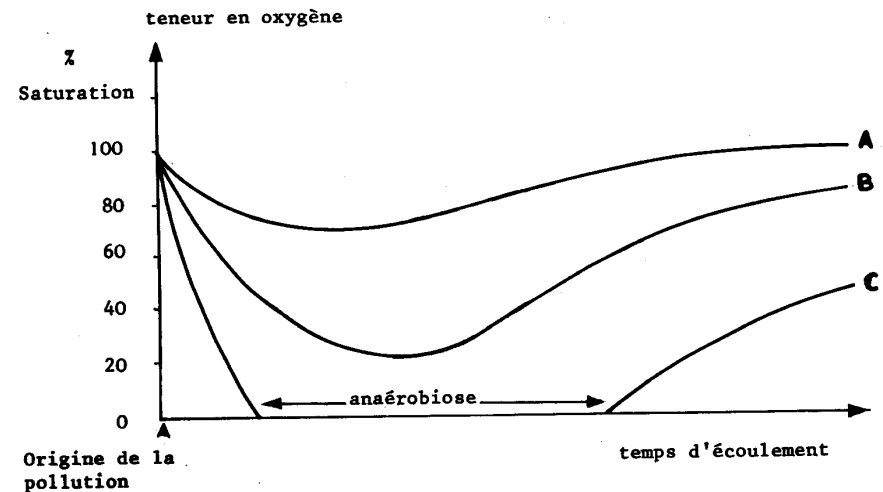




Fig. 7. – Variation des profils en oxygène d'une rivière suivant l'importance de la pollution organique
A : pollution légère ; B : pollution importante ; C : très forte pollution
(d'après Klein 1962).



L'eutrophisation en milieu aquatique ?

- ❑ Excès d'azote et de phosphore
- ❑ Lien à la dégradation de la MO
- ❑ Conséquence : développement végétal excessif ; mesures de Chlorophyle
- ❑ Lien à la température : le phénomène s'accroît
- ❑ Paradoxe : l'excès de végétaux chlorophylliens entraîne des manques d'oxygène dans l'eau



Agroalimentaire : importance de l'impact


Au niveau national :

49,2 % de rejet déclaré en DCO vient de l'agroalimentaire

67,5 % de rejet déclaré DBO vient de l'agroalimentaire

50,4 % de rejet déclaré de phosphore total vient de l'agroalimentaire

Source <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/333/1200/rejets-leau-industrie.html>



Agroalimentaire : importance de l'impact

Activité prépondérante d'Adour-Garonne en termes de rejets organiques, azotés et phosphorés :

- 36 % des rejets nets en DBO5 (18% sur la DCO) par les industries non raccordées à un réseau d'assainissement communal
- 60 % des rejets en matières oxydables par les industries raccordées à un réseau d'assainissement communal.

Depuis 1971, la pollution de cette branche d'activité a été divisée par deux alors que la production a augmenté

Source Agence de l'eau Adour Garonne

Merci de votre
attention

